

sant cet emprunt. Au dire des organes et des orateurs conservateurs, durant la période électorale de 1892, cette législation était scandaleuse et serait révoquée dès leur arrivée au pouvoir.

Comment le gouvernement conservateur a-t-il tenu toutes ces promesses si solennellement prises devant l'électorat?

Eu profitant de cette loi scandaleuse de \$10,000,000 pour emprunter, en violation de toutes ses promesses, non seulement le complément de \$10,000,000 autorisées par cette loi, mais \$11,270,309, c'est-à-dire \$1,270,309 en sus. Et pour trancher les doutes à l'égard de son droit d'exécuter ainsi la somme autorisée, M. Taillon fit passer une loi spéciale durant la session de 1895.

Voici un résumé de ces emprunts:

Pour faire face aux subsides de chemins de fer et à diverses autres obligations échues et immédiatement exigibles, le gouvernement Mercier avait emprunté, en 1891, 20,000,000 de francs, équivalant de \$3,860,000. Il restait donc \$6,140,000 que nous pouvions encore emprunter en vertu de cette loi.

Cet emprunt de \$3,860,000 du gouvernement Mercier, après un renouvellement pour deux ans par le trésorier Hall, en 1893, fut remboursé par le gouvernement Taillon au moyen d'un emprunt à long terme de \$5,332,976, négocié par le gouvernement Taillon au taux ruineux de 77 par cent d'escompte, c'est-à-dire que pour rembourser ces \$3,860,000 il a ajouté au capital de notre dette fondée une somme de \$1,472,976.

Cet emprunt est remboursable dans 60 ans et porte 3 pour cent d'intérêt. Nous en reparlerons plus au long ci-après.

Outre cette conversion ruineuse, ce même gouvernement Taillon avait effectué, en Angleterre, au mois de mars 1894, un autre emprunt de £600,000 sterling, égal à \$2,920,000 à 4 pour cent, remboursable en 40 ans. Cet emprunt a servi à solder des emprunts temporaires contractés par MM. De Boucherville, Taillon, Flynn & Cie, au montant de \$2,070,000. (Voir comptes publics, 1894).